

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

I – INSCRIPTIONS

L'inscription à l'un de nos séjours ou week-ends implique l'adhésion à nos conditions générales et particulières de vente. L'inscription n'est effective qu'à réception du bulletin d'inscription dûment complété et signé et accompagné d'un versement d'acompte, dans la limite des places disponibles.

Le solde du séjour doit être réglé au plus tard un 8 jours avant le début du séjour. À défaut, l'inscription pourrait être annulée.

II – ANNULATION de votre fait :

Toute annulation de votre fait devra être effectuée par téléphone ou mail et confirmée par lettre recommandée. L'annulation sera effective à la date d'envoi du courrier. Nous conserverons des frais en cas d'annulation de votre fait, selon la grille suivante :

- A plus de 30 jours avant le départ : un forfait de 50 € par personne.
- De 22 à 30 jours avant le départ : 25 % du prix du séjour.
- De 15 à 21 jours avant le départ : 50 % du prix du séjour.
- De 8 à 14 jours avant le départ : 75 % du prix du séjour.
- De 3 à 7 jours avant le départ : 90 % du prix du séjour.
- 2 jours et moins avant le départ : 100% du prix du séjour.

Dans le cas d'un voyage "à la carte", "sur mesure" et/ou groupe ou famille, des frais d'annulation spécifiques seront conservés par le Bureau Montagne des Arves. Ceux-ci seront mentionnés spécifiquement sur la facture initiale de réservation de votre voyage.

Ces sommes vous seront remboursées par l'assurance annulation que vous avez souscrite en cas d'annulation justifiée, déduction faite du coût de l'assurance et des frais forfaitaires mentionnés par la compagnie d'assurance elle-même.

Un exemplaire des conditions générales d'assurance est téléchargeable depuis notre site Internet. Vous devrez vous y référer en cas d'annulation pour connaître la procédure à mettre en œuvre.

III – MODIFICATION de séjour par le client :

Une modification de séjour est un changement de séjour, un changement de date de séjour, un changement de nom (au cas où vous ne pourriez partir et qu'une autre personne vous remplace), ou un changement de type de transport ou de ville de départ (ou d'arrivée).

Toute modification de séjour par le client à plus de 31 jours avant le départ entraînera un prélèvement de 30 euros de frais par personne en aucun cas remboursables. Et toute modification de séjour à 30 jours ou moins avant le départ sera considéré comme une annulation.

IV – ANNULATION du fait de l'organisateur :

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure, des événements climatiques ou naturels récurrents, ou pouvant entraîner l'impossibilité de profiter de certaines prestations pour des raisons tenant à la sécurité des voyageurs.

De même, le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage intervient pour insuffisance du nombre de participants jusqu'à 14 jours du départ. Nous vous proposerons alors une ou plusieurs solutions de remplacement. En cas d'annulation définitive, si aucune solution de remplacement ne vous satisfait ou si nous sommes dans l'impossibilité de vous proposer une, vous serez remboursé de l'intégralité des sommes versées.

V – ASSURANCE INDIVIDUELLE

Dans le but de protéger les participants des incidents ou accidents pouvant survenir avant ou pendant leur séjour, la réglementation oblige chaque participant à être titulaire d'une garantie civile individuelle ainsi que d'une garantie individuelle multirisques.

Vous devez compléter la décharge de responsabilité qui figure sur notre site Internet, au dos du bulletin d'inscription. Celle-ci devra mentionner le nom de votre compagnie d'assurance et ses coordonnées (afin de la joindre si besoin est), le numéro de votre contrat ainsi que les garanties couvertes.

Bureau Montagne des Arves

Chalet Le Frêne - F 73530 ST JEAN D'ARVES

TÉL. : + 33 (0)4 79 59 79 40

@ : contact@bma73.fr - www.bureau-montagne-arves.fr

SIRET : 50859482700026 - Licence Agence de voyage (GOTOMONTBLANC) : 074.100.138

VI – VISAS – VACCINATIONS – PASSEPORTS

Vous devez être en possession de votre carte nationale d'identité, passeport, visas, autorisations et vaccinations exigées par les autorités des différents pays où doivent se dérouler les voyages. Vous pouvez obtenir des informations sur les sites officiels, dont celui-ci <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1358.xhtml>.

Nous ne pouvons donc pas être tenus pour responsables d'aucune des conséquences résultant d'un refoulement à la frontière, dû au défaut ou à l'irrégularité d'un quelconque document de voyage.

C'est donc à vous de vérifier la validité des documents que vous devez présenter aux frontières pour effectuer le voyage que vous avez choisi.

Nous insistons auprès de nos participants étrangers qui peuvent être soumis à des règles d'admissions différentes. Ils sont tenus de se rapprocher des ambassades et consulats compétents.

VII - PRIX ET CONDITIONS

Les prix mentionnés dans nos fiches techniques comprennent :

- L'encadrement tel que mentionné sur le séjour.
- Les transports maritimes et terrestres selon les indications mentionnées sur les séjours.
- Le logement en chambre simple (à la demande et avec supplément), double ou triple en hôtel ; en dortoir dans les refuges, gîtes ou auberges locales ; ou en tentes dans les bivouacs.
- Tous les repas de midi, du soir et les petits déjeuners (sauf indications spécifiques), hormis ceux prévus durant les temps de transports aériens.
- Les transferts des aéroports jusqu'au lieu d'hébergement et vice versa (**si prévu dans la fiche technique**).
- Le transport des bagages lorsqu'il est mentionné sur le programme.
- Les visites et excursions inscrites au programme et non mentionnées comme facultatives.

Ne sont pas compris :

- Les repas du premier et dernier jour (sauf mention contraire)
- Le permis de photographier sur certaines destinations
- Les boissons non comprises dans les menus
- L'assurance individuelle
- Les dépenses personnelles

VIII – TRANSPORTS (aériens & ferroviaires)

Vous pouvez acheter vos titres de transport sur notre site Internet, via notre partenaire « GO TO MONT-BLANC » qui portera à votre connaissance ses conditions générales de vente.

IX – REGLES de CONDUITE:

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par les Accompagnateurs en Montagne représentant l'agence.

- Vous ne devez jamais vous isoler du groupe (baignade, désert, forêts, raquettes à neige, etc.).
- Vous devez être prudent dans tous vos agissements au cours du voyage (baignade, escalade, monte d'animaux, etc.).
- Vous devez respecter les règles de comportement en usage dans le pays visité (elles vous seront rappelées par votre Accompagnateur en Montagne).
- Vous devez toujours avertir votre encadrant dès que vous ressentez une fatigue ou une douleur particulière, et plus particulièrement si le voyage doit vous éloigner, pour un temps, des possibilités immédiates de secours.
- Le Bureau Montagne des Arves ne pourra pas être tenu pour responsable des accidents et incidents résultant de l'imprudence d'un membre du groupe ou du non-respect des coutumes locales des pays traversés.

XI – SANTE et PHARMACIE

Le représentant de l'agence durant le séjour n'étant équipé que d'une pharmacie de premiers secours à n'utiliser qu'en cas d'urgence, vous devez être munis de vos propres médicaments. Consultez votre médecin qui vous conseillera.

Bureau Montagne des Arves

Chalet Le Frêne - F 73530 ST JEAN D'ARVES

TÉL. : + 33 (0)4 79 59 79 40

@ : contact@bma73.fr - www.bureau-montagne-arves.fr

SIRET : 50859482700026 - **Licence Agence de voyage (GOTOMONTBLANC) : 074.100.138**

Compte tenu du caractère souvent rustique de nos voyages et de l'isolement dans lequel nous nous trouvons sur une partie de l'itinéraire, il est recommandé de n'entreprendre ces voyages qu'en bonne santé et en bonne condition physique.

XII – BAGAGES

Vos bagages demeurent en permanence sous votre responsabilité. Vérifiez-en le nombre ainsi que leur chargement à chaque étape. Dans les aéroports, ne vous en remettez pas à l'accompagnateur pour vérifier l'acheminement de vos bagages, il n'a pas la possibilité de les identifier.

XIII – RESPONSABILITE CIVILE :

Le Bureau Montagne des Arves ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants. D'autre part, agissant en tant qu'organisateur de séjours, le Bureau Montagne des Arves est conduit à choisir différents prestataires (Accompagnateurs en Montagne, guides de haute montagne, gérants de gîtes, refuges, hôteliers, transporteurs ...). Nous ne devons pas être confondus avec ces derniers qui conservent leur responsabilité professionnelle propre.

Bureau Montagne des Arves

Chalet Le Frêne - F 73530 ST JEAN D'ARVES

TÉL. : + 33 (0)4 79 59 79 40

@ : contact@bma73.fr - www.bureau-montagne-arves.fr

SIRET : 50859482700026 - Licence Agence de voyage (GOTOMONTBLANC) : 074.100.138